



Commission gouvernance et vie associative
Assemblée Générale 2024 : réforme des textes - PRAGA
 29 avril 2024
 Suivi par le Comité Directeur et le groupe pilote AG



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• 1 ET 2 JUIN 2024 •

RÉFORME DES TEXTES

PRATIQUES DE GOUVERNANCE ASSOCIATIVE



CONTEXTE

En 2022 le comité directeur a lancé une dynamique de modification de nos statuts et de notre règlement général afin de les rendre plus en adéquation avec nos pratiques associatives actuelles et de laisser à l'association l'opportunité de faire évoluer ses pratiques de gouvernance.

Les EEDF disposent de nombreux textes pour encadrer leur fonctionnement et leurs actions :

- 📎 **Les statuts**, qui sont l'acte de naissance d'une association, décrivent l'objet (ou le but) de l'association et ses règles de fonctionnement. Ils peuvent s'apparenter à la constitution de l'association et sont donc les textes auxquels les autres doivent se conformer. Etant une association d'utilité publique, nos statuts doivent respecter le modèle type du gouvernement.
- 📎 **Le règlement général**, qui vient apporter des précisions sur notre fonctionnement et sur la manière dont nous appliquons nos dispositions statutaires. C'est un texte plus détaillé que ne le sont les statuts.
- 📎 **Les règles de procédures de l'Assemblée Générale** qui sont les règles précises d'organisation de l'Assemblée Générale et qui sont votées lors de son ouverture.
- 📎 **Divers textes cadres** servant à définir l'organisation ou le positionnement de l'association sur différents sujets.

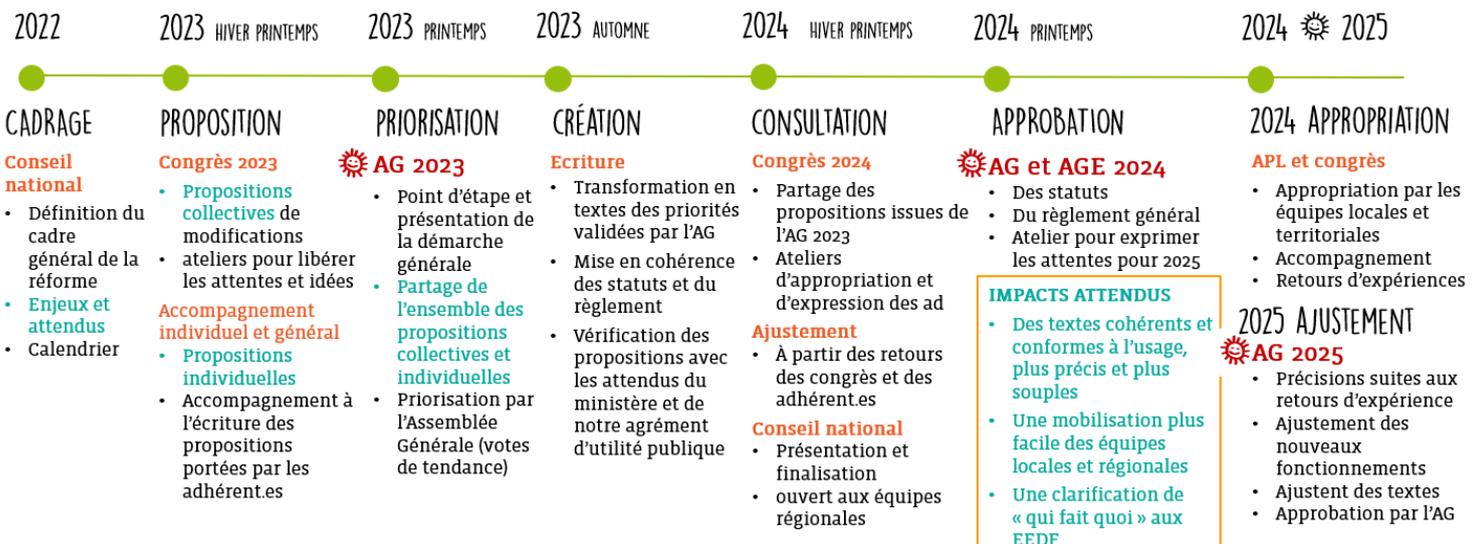
OBJECTIFS ET IMPACTS ATTENDUS DE LA RÉFORME :

- 🎯 Des textes cohérents (suppression d'erreurs) et conformes à l'usage (au fonctionnement réel des équipes)
- 🎯 Des textes plus précis et plus souples : qui laissent la possibilité d'adapter le règlement à chaque AG
- 🎯 Une mobilisation plus facile des équipes locales et régionales
- 🎯 Une clarification de « qui fait quoi » aux EEDF

MÉTHODE ET CALENDRIERS

Les évolutions s'ancrent dans une dynamique enclenchée en 2022 et découlent du travail de différent.e.s bénévoles et salarié.e.s de l'association, ainsi que des décisions prises lors de l'Assemblée Générale de 2023.

Les propositions de modifications du règlement général et des statuts ont été co-construites de la façon suivante :





COMMENT LES TEXTES PEUVENT-ILS ÊTRE CHANGÉS ?

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée Générale extraordinaire et validés avec 2/3 des voix avec un quorum d'au moins 2/3 des membres composant cette assemblée (Article 17 des statuts) ; ils doivent ensuite être soumis à l'approbation du ministère de l'Intérieur.

Le règlement général peut être modifié en Assemblée Générale ordinaire et doit rassembler la majorité absolue des voix ; il doit ensuite être soumis à l'approbation du ministère de l'Intérieur (article 22 statuts).

Les textes de référence peuvent être modifiée en Assemblée Générale ordinaire et doivent rassembler la majorité absolue des voix.

UN ENJEU DE COHÉRENCE

Les différents documents ne doivent pas se contredire. Ils apportent chacun à leur niveau une cohérence et répondent à un enjeu qui leur est propre. On appelle cela **la concordance des textes**.

- ☀ Les statuts définissent l'association de façon large et générale.
- ☀ Le règlement définit le fonctionnement général de l'association.
- ☀ Les textes de référence définissent des procédures et des fonctionnements liés à des sujets spécifiques.

L'ensemble des propositions de modifications ont pris en compte cette nécessité afin que les statuts et le règlement concordent et ne se contredisent pas (ce qui est parfois le cas dans les textes actuels !).

UN ENJEU DE JUSTESSE : ÊTRE SUFFISANT, DÉFINIR ASSEZ SANS TROP DÉFINIR

Il est important de noter que ce n'est pas parce qu'une pratique ne figure pas dans nos textes qu'elle ne peut pas être mise en place au sein de l'association. Lorsque rien n'est pas précisée dans les statuts ou le règlement général, une liberté d'organisation est possible. Il convient alors que l'ensemble des membres concernés soit explicitement d'accord pour s'organiser de la manière proposé, l'ensemble étant défini par l'échelle du projet ou de la réunion : l'équipe, la structure, la région, le congrès, l'APL, etc.

Exemple : Les régions peuvent créer les commissions qu'elles souhaitent pour s'organiser au mieux, des groupes de travail nationaux peuvent être créés de manière ponctuelle ou dans la durée avec différents modes de désignation de leurs membres...

LES DOCUMENTS PORTÉS À L'ÉTUDE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SONT :

- ☀ Le document de contextualisation ci-présent
- ☀ Un tableau avec les modifications simples
- ☀ Des documents explicatifs pour chaque modification complexe

L'ORGANISATION DES ÉCHANGES ET VOTES EST CONSTRUITE AUTOUR DE BLOCS DE "MODIFICATIONS" COHÉRENTS

🌀 **Un bloc principal** réunissant les modifications faisant consensus :

- 🌀 L'ensemble des modifications simples
- 🌀 L'autonomie des SLA
- 🌀 Les commissions nationales
- 🌀 Les commissaire internationales.aux
- 🌀 Les membres
- 🌀 Les responsables
- 🌀 L'écriture inclusive
- 🌀 Les textes de référence

🌀 **4 blocs distincts** : suite aux retours des congrès, du conseil national et du comité directeur :

- 🌀 La collégialité
- 🌀 Les Assemblées plénières locales (APL)
- 🌀 Les congrès
- 🌀 Les conflits et sanctions

PUIS-JE PROPOSER UNE ORGANISATION DIFFÉRENTE ?

Si un-e membre de l'Assemblée Générale souhaite extraire des propositions de modifications de ces blocs pour en échanger séparément ou les soumettre à une approbation séparée des autres modifications, i-elle doit le faire en :

- 🔑 Contactant le groupe PRAGA à praga@eedf.fr ou
- 🔑 Demandant une modification de l'ordre du jour à groupe.pilote.ag@eedf.fr

Sa proposition sera traitée comme une demande de modification de l'ordre du jour.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• 1 ET 2 JUIN 2024 •

RÉFORME DES TEXTES



IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UN ENSEMBLE COHÉRENT D'ENVIRON 70 MODIFICATIONS UNE QUINZAINE DANS LES STATUTS ET UNE CINQUANTAINE DANS LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les propositions ne représentent pas l'avis d'une personne ou d'un groupe en particulier, mais sont
le résultat d'une démarche associative de long terme.

DANS CES MODIFICATIONS IL Y EN A UNE SOIXANTAINE DE "SIMPLE" ET UNE DIZAINE DE "COMPLEXE"

- ☀ Exemple de modification simple : supprimer "revues" dans : "Les membres bénéficient de la totalité des services de l'association (assurance, revues, cycles de formation, bourses, prêts de matériel, etc.)"
- ☀ Exemple de modifications complexe : le statut de membre de l'association. Le nouveau texte donne des définitions pour les membres associé-es et les bénéficiaires, qui étaient auparavant évoqué-es de manière assez floue. Les adhérent-es des services vacances sont évoqués dès le premier paragraphe comme membres. La nouvelle version place également toutes ces définitions au même endroit en début de règlement général, au lieu de les laisser disséminées dans l'ensemble du texte. Ces modifications complexes disposent d'un document à part entière avec des explications et des comparaisons des textes modifiés et non-modifiés.

Une modification peut être simple dans son impact sur les textes mais tout de même engendrer des changements de pratiques importants.

Certaines modifications auront un impact sur de nombreuses autres, notamment lorsqu'il s'agit d'un changement de vocabulaire.

Les différentes modifications proposées ont engendré des changements importants dans l'organisation des articles du règlement général.

COMMENT VONT SE DÉROULER NOS DÉBATS ET VOTES ?

Plusieurs moments vont permettre d'échanger et de décider ensemble. Il est important de préciser que, pour répondre aux enjeux de cohérence et de justesse, les espaces de propositions et d'amendements des modifications se sont clôturés en avril.

L'Assemblée Générale (AG) 2024 est ainsi un espace pour :

- ☀ Finir de débattre de la proposition générale : les débats commencent par les comités régionaux de printemps et la préparation des délégués à l'AG.
- ☀ Eventuellement, finir de s'approprier la proposition générale : l'appropriation a commencé dès les congrès et a pu se poursuivre par les comités régionaux de printemps, la préparation des délégués à l'AG et les webinaires proposés par l'équipe PRAGA (cf ci-dessous et news Eclair du vendredi 26 avril)
- ☀ Valider les « blocs » de modifications qui constitueront la version finale proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le dimanche matin).
- ☀ Ces « blocs » de modifications sont proposés au vu des retours des congrès et du conseil national, à travers les sujets qui font consensus ou qui méritent d'en débattre de façon distincte.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 2024 est ainsi un espace pour :

- ☀ Prendre connaissance et approuver la proposition constituée par l'Assemblée Générale.

La chronologie des échanges et des votes est présentée ci-après.





DÉROULEMENT DES DÉBATS ET DES VOTES : CHRONOLOGIE DE L'AG ET DE L'AGE 2024

SAMEDI 11H15 - 12H30	SAMEDI 12H35 - 13H45	SAMEDI 13H45 - 14H30	SAMEDI 14H30 - 15H30	SAMEDI 15H30 - 17H00	SAMEDI 18H00 - 19H30	DIMANCHE 10H30 - 11H30
PRÉSENTATION	REPAS	PRÉPA DÉBATS	DÉBATS	VOTES DE L'AG	"ET LA SUITE ?"	APPROBATION PAR L'AGE
En plénier <ul style="list-style-type: none"> Présentation générale des modifications et des blocs. Un bloc principal cohérent réunissant les modifications faisant consensus. 4 blocs distincts : collégialité, APL, congrès, conflits et sanctions. Questions de compréhension et échanges en plénier. Les délégations sont invitées à formuler leurs questions en amont à groupe.pilote.ag@eedf.fr 	Par thématiques <ul style="list-style-type: none"> Pour échanger par tables autour des modifications. Pour continuer à s'appropriier les propositions. 	Par délégations <ul style="list-style-type: none"> Finalisation des débats, en fonction des informations reçues le matin. Les délégations sont invitées à préparer leurs interventions lors de la préparation de l'AG Les délégations sont invitées à formuler leur demande de prise de parole à groupe.pilote.ag@eedf.fr 	En plénier <ul style="list-style-type: none"> Chaque délégation est invitée à prendre la parole. Pour questionner des éléments encore incompris Pour donner un avis sur les différents blocs de modifications. 	Vote de tendance <ul style="list-style-type: none"> Les Agéistes consolident la version finale en approuvant les "blocs de modifications" qu'elles souhaitent voir apparaître dans la version finale En ligne, de 15h30 à 17h00 	Atelier <ul style="list-style-type: none"> En parallèle de l'atelier traitant des vœux et des motions les agéistes qui souhaitent apporter des "idées de modifications pour la suite" sont invitées à le faire dans cet atelier. 	Présentation <ul style="list-style-type: none"> Le résultat du vote de la veille a permis de construire la version finale. Présentation plénière de la version finale (disponible en papier en amont de l'AGE). Vote d'approbation <ul style="list-style-type: none"> Runi.es en assemblée générale extraordinaire, les délégués sont invités à se positionner sur l'ensemble des modifications par un vote d'approbation.

LES WEBINAIRES DE PRÉPARATION INFORMATIONS PARUES DANS LA NEWS ECLAIR DU 26 AVRIL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Réforme des textes à l'AG : des webinaires pour s'approprier les propositions

L'AG 2024 est la fin d'une démarche sur trois années de réflexion en vue de faire évoluer nos textes et d'adapter notre fonctionnement aux pratiques actuelles de l'association et ses besoins. Les congrès ont été des premiers espaces pour s'approprier les modifications proposées, après la consultation de l'AG en 2023.

Afin de préparer l'Assemblée Générale : d'approfondir, de mieux comprendre, d'échanger et de s'approprier les changements proposés, nous ouvrons des webinaires dédiés à la réforme des textes. Ils sont des espaces de co-formation et de compréhension destinés aux membres de l'Assemblée Générale. Ces webinaires auront lieu aux dates suivantes :

- Jeudi 02 Mai 2024 - 19h30 - 21h00
- Mardi 07 Mai 2024 - 18h30 - 20h00
- Mardi 14 Mai 2024 - 18h30 - 20h00
- Mardi 21 Mai 2024 - 18h30 - 20h00
- Jeudi 23 Mai 2024 - 19h30 - 21h00
- Mardi 28 Mai 2024 - 18h30 - 20h00
- Jeudi 30 Mai 2024 - 19h30 - 21h00

Ces visios seront toutes sur le même lien, ci-dessous.

Nous t'y attendons avec plaisir pour faire avancer le mouvement ensemble, le groupe PRAGA.

[LIEN VERS LES WEBINAIRES](#)

